



Conseil communautaire – Séance du jeudi 21 juillet 2022

Procès-Verbal

En l'absence du Président de la CCLA, André BOIS, la séance est présidée par Sandra FRANCONY, 1ère Vice-Présidente de la CCLA.

Présents : MMES MRS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). BOIS (Pouvoir S. FRANCONY). CHAON. MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL). VANBERLVIET.

Sandra FRANCONY ouvre la séance à 18h00 au sein la Maison du lac

Désignation Secrétaire de séance => Monika WODWIAK

1. Projet de centrale villageoise photovoltaïque

Daniel TAIN présente au conseil le lancement d'un projet de création d'une centrale villageoise photovoltaïque sur le territoire de la CCLA.

Le document de présentation est annexé au présent procès-verbal.

Après une introduction présentant les enjeux locaux et globaux liés au développement des énergies renouvelables et plus spécifiquement à l'augmentation de la production d'électricité d'origine solaire (photovoltaïque), Daniel TAIN expose les modalités de création et de fonctionnement d'une centrale villageoise.

Lors de son intervention, il souligne les éléments suivants :

Si la plupart des territoires périphériques disposent de centrales villageoises, il fait le constat qu'aucun projet n'a encore été mis en œuvre à l'échelle de l'Avant-pays Savoyard.

Le collectif qui a été constitué pour porter ce projet, est aujourd'hui constitué de 10 personnes.

Il doit s'accompagner en septembre-octobre de la création d'une société coopérative regroupant des citoyens et des collectivités locales (1 sociétaire = 1 voix). A ce stade, 14 sociétaires ont fait valoir leur engagement.

Le modèle économique des centrales villageoises repose sur les principes suivants :

- La société loue des toits publics ou privés sur une durée de 25 ans et revend l'électricité produite à EDF. Cette revente doit permettre de :
 - Couvrir le remboursement des emprunts liés aux investissements, les charges de fonctionnement, l'amortissement du matériel, les frais financiers et l'impôt sur les sociétés.
 - En fonction du résultat, reverser des dividendes aux actionnaires

Le rendement moyen sur 25 ans est estimé entre 2 et 3%.

Le dimensionnement minimum des projets est l'installation de 200 m² de panneaux sur des toitures récentes ou neuves, permettant de produire une puissance 36 kVA.

Bien qu'étant des projets citoyens, Daniel TAIN rappelle qu'ils sont accompagnés par des professionnels sur le plan à la fois technique et administratif.

Au-delà des enjeux environnementaux, il considère que la création de centrales villageoises présente les avantages suivants :

- Favoriser les retombées locales en privilégiant le recours aux entreprises et autres acteurs du territoire d'implantation.
- Objectivité et crédibilité auprès des habitants => Facilite la sensibilisation et le conseil
- Opportunité pour les collectivités : Pas d'investissement, récupération des installations au bout de 25 ans

Un toit public a déjà été identifié : Ecole de St-Alban de Montbel => Installation prévue dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment.

A l'issue de sa présentation, Daniel TAIN invite les collectivités qui le souhaiteraient à :

- Intégrer la société coopérative et à mettre à disposition des toitures répondant aux critères d'installation (état, surface, exposition)
- Relayer l'information

Christophe VEUILLET demande si la société coopérative est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Daniel TAIN répond qu'une société coopérative est bien soumise à l'impôt sur les sociétés (voir modèle économique dans support de présentation)

Ludovic AYOT interroge Daniel TAIN sur l'état des installations au bout de 25 ans de fonctionnement.

Daniel TAIN répond que la problématique principale concerne le plus souvent, l'état de l'onduleur mais qu'il existe plusieurs exemples qui montrent que les panneaux continuent à fonctionner correctement malgré une baisse de rendement

Pierre DUPERCHY questionne Daniel TAIN sur l'origine des panneaux photovoltaïques.

Daniel TAIN répond que dans la mesure du possible, l'utilisation de panneaux d'origine française est privilégiée mais que cela est très souvent compliqué pour des questions d'approvisionnement. Il précise que la plus grande partie des panneaux est fabriquée en Corée du Sud et que le marché est extrêmement tendu compte-tenu de la très forte demande dont les 2/3 provient des marchés chinois et indiens.

2. Arrêt du procès-verbal du conseil du 16 juin 2022

Le procès-verbal de la séance en date du 16 juin 2022 est arrêté à l'unanimité des conseillers présents.

Suite à la réforme des règles de publicité des actes administratifs, Ludovic AYOT apporte les précisions suivantes sur les évolutions réglementaires :

- Suppression du compte-rendu mais établissement d'un procès-verbal de séance
- Dans les 8 jours suivant le conseil, la CCLA met en ligne la liste des délibérations avec le résultat des votes + Envoi à l'ensemble des conseillers (communautaires et municipaux) + Affichage siège CCLA
- La CCLA met en ligne les délibérations + transmission au contrôle de légalité => Double condition pour les rendre exécutoires
- Le procès-verbal qui intègre les noms des présents - absents, l'exposé des points abordés, la synthèse des discussions et les résultats des votes, est arrêté lors de la séance suivante.
Il est proposé de procéder comme suit :
 - Le projet de PV est transmis aux conseillers avec ou avant (si possible) la convocation au prochain conseil
 - Lors de cet envoi, il sera fait valoir que les conseillers peuvent émettre leur remarques (retour mail) dans un délai qui sera précisé (quelques jours)
 - Les remarques éventuelles sont consignées dans le projet PV qui (si cela est possible en termes de temps) sera renvoyé aux conseillers avant la séance.
 - Le conseil arrête ensuite en séance le PV intégrant les observations complémentaires. Concernant l'arrêt du PV, les textes apparaissent assez flous et ne semblent pas imposer de vote d'approbation.
- Le PV est mis en ligne après avoir été arrêté et signé par le Président et le secrétaire de séance
=> Au démarrage de chaque conseil, désignation d'un secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les propositions émises concernant la procédure de transmission et d'amendement du projet de procès-verbal,
- Décide de maintenir un vote d'approbation pour arrêter le procès-verbal en séance,
- Demande que ces nouvelles dispositions soient prises en compte dans le règlement intérieur de la CCLA.

3. Décisions modificatives – Budget Général et Budget annexe Assainissement

Budget général / Terrains de football :

Sandra FRANCONY rappelle que la réalisation de travaux complémentaires relatifs à la mise aux normes du terrain d'honneur et à la remise en état du terrain d'entraînement proposés par la commission « Sports » et approuvés en Bureau, nécessite une décision modification (DM) budgétaire.

Stéphanie WAKLDVOGEL, présente le projet de DM :

- **Intégration des travaux des terrains de foot non prévus au budget :**

→ **Terrain d'entraînement** : Modification et extension arrosage automatique 14 000€ TTC

→ **Terrain honneur** : Mise aux normes du terrain (calepinage et traçage, déplacement 6 cages + corners) pour 5 600€ TTC

Fonctionnement :

Dépenses

022 – Dépenses imprévues : - 19 600.00€ TTC

023 – Virement à la section d'investissement : + 19 600€ TTC

Investissement :

Recettes

021 – Virement de la section de fonctionnement : + 19 600€ TTC

Dépenses

Op 81 SPORT - Compte 2158 – Autres installations, matériel et ouillage techniques : + 19 600.00€ TTC

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

➔ **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, la décision modificative proposée / Terrains de football - Travaux supplémentaires**

- **Remplacement de la barrière de la voie verte au Gué des planches** : 1 400.00€ TTC

Stéphanie WALDVOGEL informe le conseil que la barrière d'accès à la voie verte longeant la voie SNCF depuis le Gué des Planches a été cassée. La prise en charge de la réparation nécessite l'approbation d'une décision modificative budgétaire telle que proposée ci-dessous :

Fonctionnement :

Dépenses

022 – Dépenses imprévues : - 1 400.00€ TTC

023 – Virement à la section d'investissement : + 1 400€ TTC

Investissement :

Recettes

021 – Virement de la section de fonctionnement : + 1 400€ TTC

Dépenses

Op 80 LAC / ENVIRONNEMENT - Compte 21578 – Autre matériel et ouillage de voirie : + 1 400.00€ TTC

Résultats du vote :

- Pour :26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

➔ **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, la décision modificative proposée / Réparation barrière voie d'accès voie verte – Gué des Planches.**

Budget Assainissement :

Stéphanie WALDVOGEL informe le conseil qu'à la demande du Percepteur, l'imputation des financements perçus pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement doit être modifiée comme suit :

- **Correction imputation/reprise de subvention du bien SCHEMDIR2315** reçue en 2011 :

Fonctionnement

Recettes

Compte 777 - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice : + 9 670€

Dépenses

Compte 673 - Annulation de titres sur exercices antérieurs : +9 670€

Investissement

Recettes

Compte 13914 – Reprise subvention d'investissement des communes : + 9 670€

Dépenses

Compte 13913 – Reprise subvention d'investissement du Département : + 9 670€

Résultats du vote :

- Pour :26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

➔ **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, la modification d'imputation proposée**

4. Avenant au marché de travaux parkings/containers autour du Lac

Claude COUTAZ informe le conseil que le décompte général définitif des travaux d'aménagement des parkings du Sougey et d'Aiguebelette ainsi que d'installation de containers semi-enterrés, fait état d'un dépassement du montant du marché passé avec la société SERTPR, de 4700,22 € HT (Bilan entre les plus-values et les moins-value).

Il fait valoir que ce dépassement est limité au regard des contraintes rencontrées en phase travaux.

Pour rappel :

- **Entreprise titulaire du marché** : SERTPR
- **Montant du marché avant avenant** : 480 054.95€ HT
- **Montant de l'avenant** : + 4 700.22€ HT
- **Montant du marché après avenant** : + 484 755.17€ HT

Le motif de l'avenant est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Descriptif des prestations	Qté	U	PU HT	Montants
Travaux Supplémentaires				
Candélabre de 7m avec 2 foyers lumineux LED	1	u	2460.00	2 460.00
Candélabre de 7m avec 1 foyer lumineux LED	1	u	2050.00	2 050.00
Limiteur de gabarit acier	1	u	4719.00	4 719.00
Barrière pivotante acier	1	u	3250.00	3 250.00
Marquage au sol sur parking tennis	1	F	1964.50	1 964.50
Foyer lumineux à LED sur mât existant	5	u	767.00	3 835.00
Balise J13	2	u	220.00	440.00
				18 718.50
Travaux non réalisés				
Préparation de surface	-500.00	m ²	0.24	-120.00
Couche de base en concassé 0/31.5	-52.30	m ²	3.39	-177.28
Couche d'accrochage	-500.00	m ²	0.57	-285.00
Candélabre solaire	-1	u	7592.00	-7 592.00
Portique bois limiteur de gabarit l=5.5m avec barre suspendue	-1	u	2919.00	-2 919.00
Fosse de 6m ³ avec remplissage en mélange terre/pierre	-5	u	295.00	-1 475.00
Arbre tige 20/25	-5	u	290.00	-1 450.00
				-14 018.28
				4 700.22
				940.04
				5 640.26

Le conseil communautaire est invité à approuver l'avenant au lot 1 du marché d'« Aménagement des parkings du Sougey et d'Aiguebelette-le-Lac et mise en place de conteneurs de collecte » d'un montant de 4 700.22€ HT et à autoriser le Président à le signer.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

➔ **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, l'établissement d'un avenant au marché de travaux passé avec la société SERTPR pour un montant de +4700,22 € HT**

5. Tarification boîtes de branchement assainissement

Pascal ZUCCHERO rappelle que dans le cadre de travaux d'extension de réseaux d'assainissement, la CCLA peut être amenée à installer sur des terrains constructibles non encore bâtis et à la demande des propriétaires, une boîte de branchement des eaux usées leur permettant de venir ultérieurement se raccorder sur le réseau lors de la réalisation de leur projet de construction.

Aucun tarif n'est aujourd'hui instauré pour facturer la fourniture et la pose de cette boîte de branchement. Sur la base du calcul d'un coût moyen, il est proposé que la CCLA facture cette intervention pour un montant de 1500 € HT.

Il rappelle par ailleurs, que le propriétaire a par ailleurs en charge le coût des travaux de raccordement depuis la maison jusqu'à la boîte de branchement ainsi que la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) fixé à 2700 €.

Le conseil est invité à délibérer sur l'instauration d'un tarif unitaire de 1500 € HT portant sur l'installation de boîtes de branchement permettant de desservir des terrains constructibles non encore bâtis lors de la réalisation de travaux d'extension du réseau public d'assainissement.

Résultats du vote :

- Pour :26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

➔ **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, l'établissement d'un tarif unitaire de 1500 € HT suivant les conditions présentées ci-dessus pour l'installation de boîtes de branchement.**

6. Travaux de piquetage tranche 3 / Appel à projet « Avenir montagnes investissement »

Patrick ROULAND informe le conseil qu'afin de compenser « partiellement » la perte du FCTVA sur l'opération de piquetage de la végétation aquatique (compte non éligible depuis la nouvelle loi de finances et de réforme du FCTVA), la Préfecture a invité la CCLA à candidater à l'appel à projet 2022 « Avenir Montagnes Investissement » et de solliciter une aide financière de 60 000 € pour la réalisation de la troisième et dernière tranche de travaux.

Pour rappel, la CCLA a déjà bénéficié d'une aide de 60 000 € de l'Etat au titre de l'appel à projet 2021 qui a été reconduit en 2022 dans le cadre du plan de relance.



Claude COUTAZ souhaite confirmation que le piquetage de la zone 7 située sur la commune d'Aiguebelette-le-Lac, est bien abandonné.

Patrick ROULAND répond que c'est effectivement le cas.

Christophe VEUILLET s'interroge sur le niveau de financement final de l'opération qui devait atteindre 100%.

Ludovic AYOT répond que l'assiette des demandes de financement diffère suivant les financeurs et que les dossiers complémentaires déposés visent justement à compenser la perte du FCTVA. Il est donc nécessaire de jongler avec l'ensemble des dispositifs de financement ce qui n'est pas toujours « facile » et très « lisible » mais l'objectif est bien toujours d'atteindre un taux de de financement de 100% sur le montant HT.

Christophe VEUILLET souhaite savoir pourquoi le diamètre des piquets bois n'est pas toujours identique.

Patrick ROULAND répond que le diamètre dépend de la longueur des piquets. Plus les piquets sont longs (maxi 5 mètres) plus le diamètre sera important pour garantir leur bonne tenue.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour approuver le dépôt d'une demande de financement auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet plan de relance « Avenir Montagnes Investissement - Mesure Biodiversité » pour les travaux de piquetage des zones de végétation sensible-tranche 3 suivant le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant subvention en € TTC	Taux sur TTC
Etat-AP Avenir Montagnes Investissement Mesure biodiversité	60 000 €	19%
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse- Appel à projet en faveur de la biodiversité	106 918 €	34%
Région Auvergne Rhône-Alpes	88 294 €	28%
Autofinancement	63 803 €	20%
Total Projet tranche 3	319 015 €	100%

Résultats du vote :

- Pour :26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

➔ **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le dépôt d'une demande de financement auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet plan de relance « Avenir Montagnes Investissement - Mesure Biodiversité » suivant le plan de financement présenté en séance.**

7. Cession à la CCLA des parcelles AREA / Parking covoiturage Nances

Thomas ILBERT rappelle qu'en 2019, la CCLA a réalisé les travaux d'aménagement des parkings situés sur la commune de Nances à l'entrée Nord du territoire (Barrière de péage A43) intégrant la réalisation d'un parking de covoiturage.

L'opération globale a pu être financée à hauteur de 245 000 € par AREA au titre du plan Etat -Autoroute avec pour justification, la création du parking de covoiturage.

Une convention de financement a été établie à cet effet.

Christophe VEUILLET expose les éléments suivants :

La Communauté de communes du lac d'Aiguebelette prévoit de systématiser l'apport volontaire des déchets au niveau de points collectifs équipés d'un dispositif de quantification des dépôts et de supprimer la collecte individuelle associée à un système de pesée embarquée des ordures ménagères. La mise en service de ces nouveaux équipements est prévue pour le 1^{er} trimestre 2024.

La commune de Novalaise a lancé un projet d'aménagement sur le secteur de la grange de l'Epine pour l'année 2022 portant sur la création d'une aire d'écomobilité.

Cette aire regroupera plusieurs usages et notamment le tri des déchets avec l'intégration de conteneurs semi enterrés pour le tri sélectif et les ordures ménagères.

Sur ce secteur, la CCLA dispose actuellement de plusieurs conteneurs aériens dédiés au tri sélectif et à la collecte des ordures ménagères. La CCLA souhaite conserver ce point qui dispose d'une situation géographique très intéressante au regard des nombreux usagers du service habitant à proximité.

Toutefois, elle ne prévoit pas de lancer son projet de modification des équipements liées aux déchets avant 2023.

La commune de Novalaise qui a prévu le lancement de son projet dans le courant de l'année 2022, souhaite profiter des travaux pour intégrer les conteneurs semi enterrés.

Dans ce contexte et dans le cadre de cette opération, la CCLA peut transférer la maîtrise d'ouvrage des travaux liée à sa compétence « Déchets », à la Commune de Novalaise.

Afin de mener à leur terme les travaux de nature communautaire et en application des dispositions de l'article L2422-12 du code de la commande publique, il est proposé de confier à la commune de Novalaise, via une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, la responsabilité de conduire les éléments de missions portant sur la mise en place de conteneurs semi-enterrés en respectant les réglementations en vigueur. Ces éléments porteront notamment sur :

- La désignation du maître d'œuvre ;
- Le suivi des études ;
- La désignation des entreprises chargées des travaux ;
- Le suivi administratif des dossiers de marchés ;
- Le suivi comptable et le règlement financier de l'opération ;
- Toute autre prestation nécessaire à la réalisation des travaux.

Cette même convention fixera les conditions financières liant la commune et la CCLA. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 40 942.16 € HT, soit 49 130 .59 € TTC. Ce montant tient compte des remises appliquées par les entreprises.

La commune refacturera à la CCLA le coût de ces travaux déduction faite des aides perçues.

Le conseil est invité à délibérer pour :

- approuver la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux portant sur la mise en place de conteneurs semi-enterrés pour le tri et de collecte, à la commune de Novalaise.
- autoriser le Président à signer la convention de délégation à intervenir.

Résultats du vote :

- Pour :26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux portant sur la mise en place de conteneurs semi-enterrés pour le tri et de collecte, à la commune de Novalaise et autorise le Président à signer la convention de délégation à intervenir.**

9. Travaux zones humides CENS – Avenant prolongation convention de financement SIAGA – CCLA

Patrick ROULAND rappelle qu'au titre de la convention cadre de délégation de la compétence GEMAPI en date du 13 novembre 2021, la CCLA et le SIAGA ont signé le 23 juillet 2021 une convention annuelle d'application et de financement relative à la réalisation des actions de gestion portant sur le marais du col de la Crusille et le marais des Grands Champs.

A cet effet, la CCLA s'engage à participer financièrement à hauteur de 5825,49 € TTC, représentant 50% d'une assiette de travaux de 11 650,98 € TTC.

Ces travaux confiés au CEN Savoie n'ont pu être finalisés.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver l'établissement d'un avenant de prolongation de la durée de la convention repoussant son terme au 31 décembre 2022.

Résultats du vote :

- Pour :26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, l'établissement d'un avenant de prolongation de la durée de la convention repoussant son terme au 31 décembre 2022.

10. Cautions transpondeurs gymnase

Sandra FRANCONY informe le conseil qu'un système de contrôle d'accès électronique a été installé au gymnase de Novalaise afin de faciliter la gestion de l'accès des associations et d'améliorer la sécurité.

Dans ce cadre, chaque association disposera d'un ou plusieurs badges d'accès ou transpondeurs, lui permettant l'accès au gymnase sur des créneaux fixés préalablement.

Il est proposé que celles-ci versent une caution de 100€ en contrepartie des transpondeurs qui leurs seront distribués.

Cette caution leur sera reversée lorsqu'elles retourneront le transpondeur à la CCLA.

A cet effet le conseil de communautaire est invité à :

- approuver le principe de versement d'une caution par les associations détentrices d'un transpondeur
- fixer le montant de la caution correspondante à 100€ par transpondeur.

Résultats du vote :

- Pour :26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le principe de versement d'une caution par les associations détentrices d'un transpondeur et fixe le montant de la caution correspondante, à 100€ par transpondeur.

Points d'information

Propositions de la commission « Social » suite à l'analyse des besoins sociaux / Compétences CCLA en matière sociale

Suite à la restitution de l'Analyse des Besoins Sociaux, Sandra FRANCONY informe le conseil que la commission « Social » s'est réunie pour réfléchir sur la politique sociale et émettre des propositions relatives à l'évolution de la compétence « Social » de la CCLA et aux missions confiées au CIAS afin de répondre aux enjeux du territoire.

Ces propositions ont été présentées au Bureau de la CCLA élargi à l'ensemble des maires et sont déclinées ci-dessous :

En matière d'action sociale, sont d'intérêt communautaire :

- *Action en faveur de la coordination des acteurs sociaux, de la lisibilité de l'offre et de la promotion de l'innovation sociale sur le territoire en articulation avec les partenaires locaux :*
- *Développement des missions du CIAS :*
 - *Facilitation du développement social local*
 - *Soutien en ingénierie aux communes et aux partenaires pour créer et financer de nouvelles actions*
 - *Organisation d'une approche harmonisée et structurée pour l'ensemble du territoire (animation de comités de pilotage et de comités techniques)*
 - *Communication autour de l'offre existante auprès des habitants et des partenaires*
 - *Orientation des partenaires*
 - *Proposition d'outils de veille et d'animation locale*
- *Création d'un poste de directeur (trice) du CIAS*
- *Action en faveur du bien vieillir :*
 - *Création d'un comité de pilotage autour du bien vieillir afin de s'accorder sur une approche cohérente en matière de bien vieillir sur le territoire, notamment par une attention portée à la prévention du vieillissement et des maladies chroniques.*
 - *Facilitation du maintien à domicile en conventionnant avec l'ADMR de Novalaise, le SSIAD, RESA.*
 - *Renforcement de l'offre de droit commun (lien avec le Département)*
 - *Réflexion autour de l'accès à une offre numérique adaptée et sur l'embauche d'un conseiller numérique*

- *Action en faveur de l'inclusion :*
 - *Toute action susceptible de favoriser la prise en compte du handicap*
 - *Développement de conditions favorables à l'inclusion, à tous les âges (créer des actions inclusives, accompagner les communes et structures en ce sens)*
 - *Réflexion autour de la création d'un poste de référent handicap*

- *Action en faveur de la solidarité, du logement, de l'insertion et de l'accès aux droits :*
 - *Domiciliation des personnes sans domicile stable*
 - *Soutien à la production et à la gestion des hébergements d'urgence*
 - *Gestion d'une base de données de l'offre locative et création d'un comité local logement*
 - *Conventionnement avec PARISolidarité concernant l'activité banque alimentaire*
 - *Pérennisation du service de déplacement accompagné*
 - *Fin de l'expérimentation de la livraison de colis alimentaires*

- *Action en faveur du soutien à la parentalité et de l'identification des besoins parentaux et familiaux :*
 - *Création de 6 places supplémentaires au multi-accueil de Novalise*
 - *Développement d'actions en matière de parentalité : convention avec La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, organisation de conférences, Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, aide à l'installation des MAM*

La réflexion a été accompagnée d'une première analyse financière identifiant :

- les charges communales existantes qui seraient éventuellement à transférer,
- les charges existantes relevant de la CCLA,
- les nouvelles charges qui devraient être supportées par la CCLA et dont les montants restent à étudier.

Voir tableau en annexe 1.

Comme proposé par le Bureau de la CCLA, **les communes sont invitées à étudier ces propositions et à émettre une position de principe au plus tard pour le conseil communautaire du 16 septembre prochain.**

Suivant cette position, en lien avec la CLECT, seront étudiés les transferts de charges et les charges nouvelles liées au renforcement de l'action sociale.

Par ailleurs, un travail sera engagé sur le volet statutaire et la définition de l'intérêt communautaire (Nécessité de réviser ou non les statuts de la CCLA, compléments à apporter à la définition de l'intérêt communautaire, projet de statuts pour le CIAS ?...).

· **Point sur le projet de création d'un "Pôle social"**

Sandra FRANCONY dresse un point d'avancement sur ce projet :

Suite au lancement d'une étude de faisabilité réalisée par le cabinet JP Massonnet (M. Florent GRAMMAIRE), 7 scénarios d'aménagement ont été étudiés afin de répondre aux besoins exprimés => Confortement CS AEL, extension multi-accueil 18 places, bureaux CIAS, Local jeunes, autres bureaux... Ces scénarios sont basés sur l'extension des structures actuelles et la création de nouveaux bâtiments avec réutilisation ou non, du bâtiment dit « Maison Luquains ».

Sandra FRANCONY indique qu'un travail important d'optimisation a été effectué avec le groupe de travail et M. GRAMMARIE afin, notamment, de réduire les coûts d'investissement. A ce stade le 7^{ème} scénario proposé pour un coût d'opération estimé à 1 119 127 € HT apparaît constituer une solution adaptée.

Cependant, des marges de manœuvre existent encore et une optimisation de ce scénario est en cours afin de réduire un peu plus les coûts d'opération.

Elle rappelle que le projet peut être financé par la CAF de Savoie et qu'à cet effet un dossier descriptif du projet devra être déposé pour la fin août, début septembre.

Gilles GROS précise que le scénario vers lequel le groupe de travail s'orienterait, intègre la conservation de la Maison Luquains avec dans un premier temps, la réutilisation du RDC. Les étages supérieurs pourront faire l'objet de projets de réhabilitation ultérieurs.

· **Situation ADMR**

Gilles GROS informe le conseil qu'un courrier non signé émanant de personnels de l'ADMR, antenne de Novalaise, a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la CCLA afin de dénoncer les difficultés de travail.

Il fait valoir sa surprise quant à la méthode d'information et de diffusion utilisée.

Il rappelle que l'ADMR a connu des problèmes de recrutement et que la Directrice avait fait part des difficultés rencontrées dans le fonctionnement de la structure.

Dans ce contexte, il considère qu'une nouvelle rencontre avec la Directrice est nécessaire ainsi qu'avec les employés, pour faire le point sur les problèmes rencontrés et disposer des retours d'expérience.

Christophe VEUILLET dit s'étonner de cette situation puisque les dernières réunions auxquelles il a pu assister, n'ont pas fait ressortir de problèmes aussi importants et que des démarches avaient été mises en place pour améliorer le fonctionnement de la structure. Il souligne cependant que lors du dernier CA de l'ADMR, les deux représentants du personnel n'étaient pas présents.

Frédéric MANTEL s'interroge sur la possibilité que cette initiative résulte du « mal être » d'une personne plutôt que de réels problèmes structurels ?

Pascal ZUCCHERO pense que ces faits traduisent bien une situation qui s'est lentement dégradée au cours de cette dernière année. Il considère qu'il est important d'aller rencontrer le personnel afin d'écouter les employés.

· **EHPAD**

Gilles GROS informe le conseil qu'un rendez-vous doit se tenir le lundi 25 juillet avec le Directeur Adjoint du centre hospitalier de Chambéry.

Concernant le fonctionnement de l'EHPAD, il souligne les points suivants :

- L'établissement a dû fonctionner avec 5 lits en moins en raison d'un manque de personnel.
- Les repas sont dorénavant produits par les cuisines de l'EHPAD de Yenne.

- La CCLA a voté l'attribution d'une aide de 5000 € pour financer la préparation des médicaments pour les résidents par une pharmacie sur un an. Cette préparation devait être réalisée par une pharmacie d'Aix-les-Bains pour un montant de 13 000 € sur 3 ans. Cependant le Centre hospitalier de Chambéry propose de prendre en charge cette préparation. Le montant de la prestation n'est pas encore arrêté mais il sera certainement inférieur avec des garanties de qualité supérieur.
- Concernant le retour à l'équilibre budgétaire, Gilles GROS fait savoir que l'ARS a déjà attribué un financement à hauteur de 200 000 €. Un financement complémentaire de 100 000 € est prévu sous conditions de présentation et de validation d'un plan de retour à l'équilibre financier.

A cet effet, la possibilité de passer les commandes de l'EHPAD (Fournitures et autres services) est en cours d'étude dans le cadre de groupements de commandes avec le centre hospitalier de Chambéry.

Par ailleurs, un cabinet de conseil juridique a été mandaté pour analyser la relation contractuelle financière avec l'OPAC et étudier notamment, la question du montant de la PGR (Provision Grosses Réparations) qui semble « excessif ».

· **Présidence de l'Office de Tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette**

Réuni le 12 juillet dernier, le Bureau de l'Office de Tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette a élu Serge GROLLIER nouveau Président de l'OT PLA.

· **Organisation / Personnel administratif CCLA**

Concernant le personnel administratif, Ludovic AYOT informe le conseil des points suivants :

- Mme Karine GUICHERD qui était employée à la trésorerie de Yenne rejoindra l'équipe de la CCLA à compter du 1^{er} septembre pour, notamment, prendre en charge les missions de facturation des services Déchets et Assainissement.
- Suite à la démission de Mme Séverine NOYER, un recrutement a été lancé pour d'une part, reprendre ses missions en matière de gestion administrative des droits d'usage du lac (navigation, ports, occupations du lac...) et d'autre part, reprendre à termes, les missions de Mme Maryse OLIVANI en matière d'accueil du public et de gestion du transport scolaire. Le recrutement est envisagé pour la fin du mois d'octobre.
- Après avis du Bureau et suite à la demande de Mme Charlène BROUILLAT, le Président a décidé d'engager des discussions avec cette dernière et de faire une proposition sur les conditions pouvant accompagner une rupture conventionnelle de son contrat de travail. Un rendez-vous est programmé le 2 août prochain à l'issue duquel, une proposition sera formalisée.
- Concernant les missions « Tourisme » qui étaient assurées par Mme NOYER et Mme Charlène BROUILLAT, celles-ci doivent être redéployées dans le cadre d'une restructuration de l'Office de Tourisme.

· **Réouverture canyon du Grenand**

Suite aux démarches de concertation portées par la CCLA et à la mise en œuvre des mesures visant à sécuriser la pratique au regard du risque de contamination bactériologique (Travaux, information, suivi de qualité) et après avis des services de l'Etat (ARS et Jeunesse et Sports), les maires d'Attignat-Oncin

et de La Bridoire ont pris un arrêté commun le 6 juillet dernier, abrogeant l'ancien arrêté permanent interdisant les activités aquatiques dans le ruisseau du Grenand.

L'activité canyoning a donc repris.

La prise d'arrêtés complémentaires encadrant la pratique (nombre de pratiquants par encadrant, horaires, stationnement etc...) est en attente d'une réponse juridique.

L'activité s'étendant sur deux communes, la question d'un encadrement de cette pratique par un arrêté préfectoral a été soumise aux services de l'Etat par les maires concernés.

Mobilités / Convention Région et projet Véloroute des 5 lacs

Ludovic AYOT informe le conseil qu'une réunion organisée par le SMAPS s'est tenue le lundi 11 juillet à la CC de Yenne en présence de Mme Alexandra TURNAR et de Cédric VIAL, Conseillers régionaux pour faire le point sur la mise en application des actions relevant des conventions de coopération établies entre les Communautés de Communes et la Région qui agit en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale sur le territoire de l'Avant-Pays Savoyard.

Il en ressort les informations suivantes :

- **Transports scolaires :**

Les transporteurs et la Région connaissent de grosses difficultés de recrutement de chauffeurs de bus pour les transports scolaires. Il y a une probabilité non négligeable que des lignes ne soient pas pourvues à la rentrée scolaire.

- **Renforcement / création de lignes de bus :**

La Région est prête à étudier les besoins de renforcement de certaines lignes mais dans tous les cas, il est nécessaire que les territoires disposent d'éléments motivant et justifiant les demandes.

- **Exercice de la compétence « Mobilité » :**

Les conventions de coopération qui ont été signées il y a un an se sont appuyées sur des conventions types. Il revient à chaque territoire de voir comment il veut travailler, de provoquer les instances qu'il juge nécessaire et de faire remonter ses besoins et demandes auprès de la Région. Point d'entrée = M. Lionel DUILLON.

La Région rappelle qu'en matière de mobilité d'intérêt local, l'initiative des projets est laissée aux territoires qui sont les plus à même de définir les besoins. La Région les accompagnera suivant les dispositions techniques et financières en vigueur dans le cadre de ses programmes d'aides spécifiques. La Région a souhaité garder la compétence pour garantir une cohérence sur l'ensemble des territoires et permettre l'accès aux financements régionaux. Pour autant, les élus régionaux considèrent que c'est bien au territoire d'assumer et d'animer sa propre dynamique sur les questions de mobilité.

- **Définition / délimitation des bassins de mobilité**

La politique interterritoriale en matière de mobilité doit être définie à l'échelle de bassins de mobilité. Concernant l'APS et à ce stade, le bassin intégrerait les EPCI de Grand Chambéry, Grand Lac, Avant Pays Savoyard, Cœur de Savoie, Cœur de Chartreuse, Bugey Sud.

Aucune feuille de route n'a encore été établie concernant l'organisation et le lancement des réflexions à l'échelle de ces bassins.

- **TER Chambérien**

L'APS avait demandé à ce que les études relatives à la création d'un service RER Chambérien basé sur une augmentation du cadencement des TER, soient étendues aux secteurs de Lépin-le-Lac et Pont de Beauvoisin.

Cédric VIAL considère que l'enjeu ne se situe pas à ce niveau et que l'extension de ce service à l'APS au regard des besoins, est difficilement envisageable.

De son point de vue, il fait valoir que la question essentielle relève de la modernisation de la ligne Chambéry – St-André le Gaz dans l'objectif de maintenir voire de renforcer le cadencement des TER dans une perspective d'augmentation du trafic LGV et fret.

- **Projet Véloroute des 5 lacs**

Cédric VIAL a été nommé élu régional référent pour les parties centrale (Annecy – Tunnel du Chat) et Sud (Tunnel du Chat – Paladru) du projet de Véloroute des 5 lacs.

L'engagement de la Région sur le portage de ce projet avec prise de la maîtrise d'ouvrage, devrait être officialisé par délibération du conseil régional en septembre 2022).

La mise en place d'un comité d'itinéraires est prévue en octobre 2022 pour étudier le tracé en rappelant qu'il s'agit avant toute chose de créer un produit touristique.

Pour la CCLA, concernant le tronçon Sougey – Gué des Planches -Gare de Lépin qui sera un passage « obligé » du tracé, Cédric VIAL a confirmé, comme cela a déjà été exposé lors de la séance du conseil communautaire en date du 16 juin dernier, que la Région redéléguera à la CCLA la maîtrise d'ouvrage des travaux en lui octroyant (dans le cadre d'une convention de financement) une aide complémentaire à celle de l'Etat couvrant 100 % des dépenses (Estimation 2 200 000 € d'aides).

En complément de ces questions de Mobilité et **concernant le service de déplacement accompagné**, Sandra FRANCONY informe le conseil que le SMAPS a prévu de répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt « Avenir Montage Mobilité » pour le compte des trois communautés de communes adhérentes qui pourrait permettre de financer ce service sur 3 ans.

A cet effet, un courrier d'information et de demande d'accord de principe a été transmis à la Région sachant qu'il lui serait demandé de redéleguer aux communautés de communes, la compétence correspondante.

- **Lancement étude de programmation / Valorisation des sites palafittiques du lac d'Aiguebelette**

Monika WADOWIAK informe le conseil du lancement de l'étude de programmation relative à la valorisation des sites palafittiques du lac d'Aiguebelette. Celle-ci a été confiée au cabinet ATEMIA.

La réunion de démarrage s'est tenue le lundi 11 juillet dernier afin de valider la méthodologie, l'organisation et le calendrier de cette étude.

Chloé JOBERT déposera le compte-rendu de cette première réunion du comité de pilotage sur Agora.

En points complémentaires, Monika WADOWIAK apporte les informations suivantes :

- Programme Erasmus + CIT'ART :

Le programme doit se terminer fin août avec une dernière rencontre des partenaires en visioconférence et la remise d'un rapport conclusif.

Le rapport intermédiaire rédigé par les services de la CCLA a été validé par la commission européenne référente permettant de débloquer les financements.

- Procédure ALCOTRA / Bilan :

Le rapport de bilan sera remis aux conseillers communautaires à la fin de la séance.

- **Installation webcams**

Ludovic AYOT informe le conseil que l'installation de deux webcams a été finalisée le 12 juillet dernier. La première webcam à vocation « touristique », a été installée sur le clocher de l'église de St Alban-de-Montbel. Elle sera gérée par l'Office de Tourisme.

www.skaping.com/lac-d-aiguebelette/st-alban



La deuxième webcam a été installée sur le fronton nord de la Maison du lac. Elle permet de visualiser le niveau de saturation de l'entrée / sortie autoroutière. Sa mise en place s'inscrit dans une démarche d'information et de gestion des flux. Elle sera directement gérée par la CCLA.

<https://www.skaping.com/lac-aiguebelette/peage>



- **Questions diverses**

Stationnement autour du lac en période de pointes de fréquentation

Christophe VEUILLET s'interroge sur la gestion du stationnement autour du lac et la prise en charge des agents de sécurité mis en place pour réguler / gérer ce stationnement. Il souligne la dangerosité de certaines zones.

Frédéric MANTEL fait valoir que les agents contrôlant les accès à la route communale du Terreau et du Janjoux ainsi que la gestion du parking de Pré-Argent, sont pris en charge par la commune de Novalaise.

Il souligne que la gestion du stationnement sur les parkings de plages est un point essentiel qui a permis d'éviter des situations de blocage de véhicules et d'apaiser les tensions à l'entrée des plages.

Ludovic AYOT rappelle que pour la plage du Sougey, la régulation du stationnement au niveau de l'entrée du parking de la base, s'effectue par des agents de sécurité pris en charge par la CCLA. Là aussi, cette mesure a permis d'améliorer les conditions d'accueil du public, de réduire certains problèmes de sécurité et de voisinage et de limiter certaines tensions.

Serge GROLLIER rappelle que pour la rive ouest du lac (secteurs Pré-Argent – Bonvent – St-Alban Plage), une réunion spécifique a été organisée associant les services de gendarmerie, du SDIS et du département. Il regrette le manque d'implication et de réactivité du département qui, à son sens, n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de sécurisation. Il souhaite que ces sujets soient abordés lors d'une rencontre avec les conseillers départementaux référents et le Président du conseil départemental. Il considère que le département se « désintéresse » de ce territoire et que son niveau d'implication n'est pas à hauteur des attentes des élus, de la population et des enjeux.

*Thomas ILBERT fait remarquer que le problème de la circulation autour du lac lors des pointes de fréquentation découle essentiellement du manque de places de stationnement. Or, si le département gère le réseau routier et la circulation sur celui-ci, le stationnement relève de la CCLA et des communes, puisqu'il est lié à leurs aménagements (notamment les plages). D'autre part, dans le cadre de l'aménagement et de l'équipement de ses routes, le département prend en compte l'avis des associations d'utilisateurs ; c'est pour cela qu'il avait été initialement refusé d'implanter des quilles sur l'emprise des pistes et bandes cyclables, jugées dangereuses pour les cyclistes et que cette décision a été révisée face à l'insistance de la CCLA.

Pierre DUPERCHY considère de son côté, que le travail de verbalisation de la gendarmerie des véhicules en infraction aux règles de stationnement, est largement insuffisant.

Serge GROLLIER et Frédéric MANTEL rappellent qu'une réponse à cette remarque de Pierre DUPERCHY a déjà été apportée par les services de gendarmerie lors d'une réunion sécurité. Ils font valoir que le travail de verbalisation des gendarmes est très important et que celui-ci ne se voit pas nécessairement puisqu'il s'effectue le plus souvent de manière numérique. Par ailleurs, ils considèrent que cette verbalisation ne constitue en aucun cas la solution compte-tenu de l'importance du turn over.

Fin des débats

Prochain conseil le jeudi 15 septembre 2022, 18h30, Maison du lac.

ANNEXE 1 : Tableau figurant des charges communales existantes à éventuellement transférer, des charges CCLA existantes ou nouvelles

Désignation de l'action	Actions et financements existants					Actions et financements nouveaux		
	Financements CCLA existants dans le cadre de la convention avec l'AEL	Financements CCLA existants dans le cadre de la subvention au CIAS	Financements CCLA existants sur le budget général	Financements existants sur les budgets communaux	Financements Autres	Pas de financement nécessaire à l'action ou autres	Financements nouveaux CCLA	Montant estimatif
A) Equipements								
Construction pôle Social (emprunt +fonctionnement)							X	voir résultats de l'étude
Construction 6 places de multi-accueil (emprunt + fonctionnement)							X	voir résultats de l'étude
Agrandissement centre social (emprunt + surcoût de fonctionnement)							X	voir résultats de l'étude
B) Renforcer la coordination des acteurs sociaux, la lisibilité de l'offre et promouvoir l'innovation sociale sur le territoire en								
Création d'un poste de directeur de CIAS							X	50 000,00 €
C) Structurer une stratégie territoriale en matière de bien vieillir								
Créer un comité technique autour du bien						X		
Conventionnement avec les ADMR +				X				
Participation au CA de l'EHPAD			X					
Ateliers seniors AEL + forums					X			
Renforcer l'action aux offres (permanence CLIC)						X		
Favoriser l'accès à une offre numérique adapté (AEL + France service)						X		
Embauche d'un conseiller numérique					X		X	à définir
F) Accompagner les enjeux les enjeux d'une société inclusive								
Renforcer le travail de veille partagée en terme de partenariat (mdph..)						X		
Développer les conditions favorables à						X		
Réflexion autour de la création d'un poste de référent Handicap					X		X	A définir
H) Favoriser la solidarité, l'accès au logement, l'insertion et l'accès aux droits								
Domiciliation des personnes sans domicile fixe						X		
Recenser l'offre locative						X	X	
Proposer des offres d'urgence pour les publics							X	à définir
Conventionnement avec PARISolidarité				X				
Convention avec la Mission Locale			X					
Pérennisation du déplacement accompagné			X		X		X	30 000 €
Expérimentation livraison de colis alimentaires					X			
D) Investir collectivement les enjeux en matière de parentalité et d'identification des besoins parentaux et								
Création de 6 places de crèches							X	30 000,00 €
Sauvegarde de l'enfance (convention)			X					
Aide à l'installation MAM			X					
Participation au centre de loisirs				X				